



LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

ART.173
Informations ESG Investisseurs

Groupama Asset Management 2020



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Investir pour l'avenir

1 Stratégie et Gouvernance ESG chez Groupama AM

2 Démarche d'analyse ESG

3 Implémentation des critères ESG
dans notre gestion

4 Démarche d'engagement :
Engagement actionnarial et exclusion charbon

5 Informer nos clients

6 Politique RSE

7 Table de correspondance

Prendre en compte des critères ESG

Un monde en mutation

Groupama AM propose à ses clients une gestion de conviction, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme adaptable en fonction des spécificités des classes d'actif considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée.

A cette fin, la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) permet d'appréhender les trois transitions – numérique, environnementale et démographique – qui modifient aujourd'hui en profondeur les modèles des entreprises :

Numérique

Impact des nouvelles technologies, de la capacité à gérer des données à très grande échelle sur les processus internes des entreprises, leurs relations avec leurs clients, fournisseurs et la société civile.

Environnementale

Passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur les énergies bas-carbone, et gestion des impacts environnementaux des activités des entreprises.

Démographique

Conséquences des évolutions sociétales – vieillissement de la population, urbanisation, montée des inégalités – pour les entreprises sur la gestion de leur capital humain et de leurs clients.

Groupama AM, pionnière de la finance durable



Une stratégie ESG ambitieuse

Un engagement fort dans la durée

Depuis le début des années 2000, Groupama AM a internalisé et développé une approche extra-financière.

Avec la définition et l'implémentation d'une nouvelle Stratégie ESG depuis mai 2018, l'ambition de Groupama AM est de répondre à différents objectifs :

- Répondre aux demandes de nos clients en matière de Finance Durable,
- Faire évoluer notre offre de produits ESG,
- Renforcer nos pratiques d'intégration ESG,
- Mettre en place des programmes de formation ESG.

Les fondements de la stratégie ESG sont posés

En 2019, Groupama AM affirme sa stratégie ESG et complète ses engagements, sur ses trois grands axes :

- Les données et outils,
- Le déploiement de la gamme ESG,
- La transformation des reportings.

Une gouvernance ESG rattachée à la Direction Générale

Signe de l'importance qu'attache Groupama AM aux problématiques ESG, une Direction de la Stratégie ESG a été créée en mai 2018. La Directrice de la Recherche et de la stratégie ESG est membre du Comité de direction et est directement rattachée à la Direction Générale. Ce département comporte deux directions distinctes : la Recherche et la stratégie ESG

Une nouvelle politique ESG a ainsi été définie en juin 2018, avec pour objectifs d'une part de diffuser la prise en compte des critères ESG à l'ensemble des équipes et d'autre part d'enrichir notre offre de produits ESG.

Le suivi du déploiement de cette politique ESG se fait au sein d'un comité dédié, le Comité Stratégie ESG, présidé par la Direction Générale qui se réunit à une fréquence trimestrielle. De nombreuses équipes de Groupama AM - Gestions, Recherche, Développement, Communication, RSE, Reporting - sont impliquées et la coordination de leurs actions est faite par l'équipe dédiée à l'Intégration ESG.

Le Comité de Direction est également informé tous les mois de l'évolution du déploiement de cette Stratégie ESG.



Un engagement de place

Membre fondateur des PRI

Signe de son engagement historique, Groupama AM a été un des signataires fondateurs des PRI en 2006. La société de gestion rend compte annuellement de son engagement aux PRI par un reporting public, et obtient, depuis 2018, la note maximale A+ pour sa stratégie d'intégration ESG.

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

S'engager au niveau français et européen

Groupama AM est engagée de longue date dans l'intégration des enjeux ESG de long terme dans l'investissement et appelle à la mise en place d'un nouveau modèle de croissance, plus durable et soutenable.

Groupama AM s'est donc naturellement mobilisé dans la crise du Covid-19 en renforçant ses engagements avec des portées à court et plus long terme, en synergie avec les appels dans ce sens des PRI.

Sa Directrice Générale a notamment signé au nom de Groupama AM l'initiative « Alliance pour une relance verte » de la Commission Européenne signée par 270 signataires issus de 10 pays européens appelant les gouvernements et les acteurs économiques à accélérer la transition écologique en la plaçant au cœur de la relance post-crise.

AFG **Association Française** **de Gestion Financière**

Présidant la **Commission « Finance Durable »** de l'association depuis 2015, Groupama AM contribue aux différents travaux de Place sur la finance durable, en particulier ceux concernant le Label ISR, l'évolution de la réglementation, la publication des chiffres de ce marché ou encore la réponse aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Groupama AM participe au Comité du Label ISR et au Comité du Label Greenfin.

Lien Internet : <http://www.afg.asso.fr/>

EUROSIF **European Sustainable** **Investment Forum**

Membre de l'**EUROSIF** en qualité de membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), Groupama AM contribue activement aux travaux de convergence européenne sur l'ISR auprès des autorités publiques et politiques européennes. EUROSIF est l'organisme de promotion de la finance durable au niveau européen.

Lien Internet : <http://www.eurosif.org/>

FIR **Forum pour** **l'Investissement** **Responsable**

Groupama AM est membre du **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** et participe à ce titre à différents groupes de travail en collaboration avec d'autres associations professionnelles ou à but non lucratif (AFG, ORSE, AFA, CIES, FBF, SFAF,...) afin de promouvoir l'ISR auprès des autorités publiques et politiques, acteurs économiques/financiers et parties prenantes. Groupama AM participe à la Commission Grand Public.

Lien Internet : <http://www.frenchsif.org/>

SFAF **Société Française des** **Analystes Financiers**

Présidant la **commission « d'analyse extra-financière »** entre 2014 et 2018, Groupama AM a participé à plusieurs réalisations dont l'organisation de conférences sur le reporting intégré (juin 2015) sur le secteur financier et les enjeux environnementaux (juin 2016). Au sein de la SFAF, Groupama AM a contribué activement à la mise en place de formations sur la finance durable, et anime régulièrement ces formations.

Lien Internet : <http://www.sfaf.com/>

FINANCE FOR **TOMORROW**

Membre de l'association « **Finance for Tomorrow** », initiative portée par « Paris Europlace » pour promouvoir la finance durable. A ce titre, Groupama AM participe à différents travaux, notamment sur les outils existants pour appréhender le risque climat par les investisseurs et sur la création d'un référentiel de compétence ESG.

Lien internet : <https://financefortomorrow.com/>

ORSE **Observatoire sur la** **Responsabilité Sociétale** **des Entreprises**

Groupama AM contribue depuis 2002 aux travaux du **Club Finance de l'ORSE** et participe à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR.

Lien Internet : <http://www.orse.org/>

1 Stratégie et Gouvernance ESG
chez Groupama AM

2 Démarche d'analyse ESG

3 Implémentation des critères ESG
dans notre gestion

4 Démarche d'engagement :
Engagement actionnarial et exclusion charbon

5 Informer nos clients

6 Politique RSE

7 Table de correspondance

Les fondements de notre approche ESG

Une équipe de recherche intégrée unique sur la place

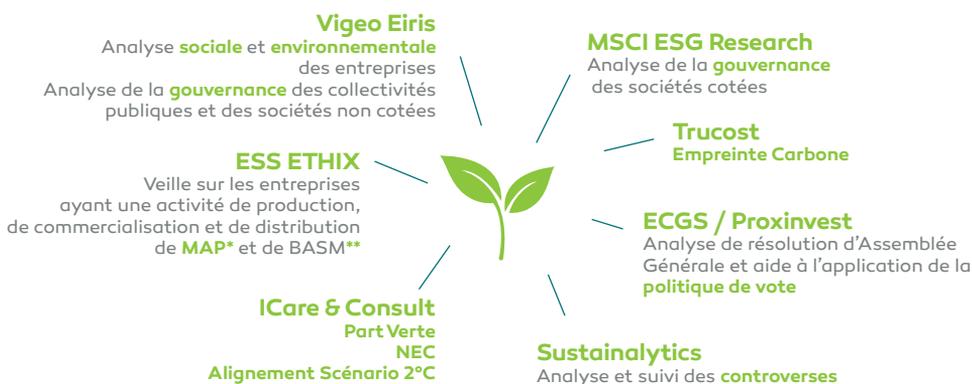
A partir de 2003, Groupama AM a développé une méthodologie de recherche interne intégrant systématiquement une approche ESG à l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique. Cette démarche s'est appuyée sur les expertises des analystes financiers et des analystes ESG.

En 2016, Groupama AM a franchi une étape supplémentaire dans la dynamique d'intégration ESG avec le regroupement des métiers d'analyste financier et d'analyste ESG. Aussi, tous les analystes de Groupama AM ont été formés par les anciens analystes ESG afin d'intégrer, directement dans leurs études, les enjeux extra-financiers au même titre que les enjeux financiers.

Les anciens analystes ESG ont, quant à eux, acquis les fondamentaux de l'analyse financière par des formations délivrées par la SFAF.

Aujourd'hui, chaque analyste a la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre. Le département de la Recherche comprend 11 analystes financiers et ESG dont 2 analystes référents pour l'étude des piliers Environnemental d'une part, et Social et Sociétal d'autre part, ainsi qu'une analyste dédiée à la Gouvernance et à l'engagement actionnarial. Les 3 économistes pays, membres du département Recherche, intègrent également les critères ESG dans leurs analyses pays.

Nos sources d'analyse ESG



* mines antipersonnel

** bombes à sous munitions BASM

Une démarche d'intégration ESG systématique dans notre analyse fondamentale

Une analyse ESG et financière aboutissant à une recommandation unique

L'objectif de notre approche d'intégration est de mesurer l'impact des critères ESG sur les critères financiers et donc sur nos recommandations finales. Dans nos études valeurs, nous concentrons l'analyse sur les critères « ESG matériels », c'est-à-dire ceux ayant un impact sur les critères financiers.

- Définition des critères ESG matériels

Notre approche concernant les critères ESG matériels combine une analyse top-down et bottom-up.

Nous partons d'une analyse macro-économique, c'est-à-dire des trois transitions que nous avons identifiées comme structurantes, et nous les déclinons en une approche micro-économique, au niveau du secteur et de la valeur.

Cela nous permet d'évaluer si l'entreprise intègre les évolutions de son écosystème d'une part et d'autre part de mesurer sa capacité à s'adapter rapidement aux nouvelles données dans le cadre de sa stratégie mise en place.

- Impact sur les éléments financiers

L'étude de ces critères ESG aboutit à une appréciation ESG sur trois crans (positif, modéré et négatif), assortie d'une perspective.

L'analyste précise ensuite quels éléments financiers ces critères impactent, permettant de comprendre comment l'analyse de ces éléments extra-financiers va être prise en compte dans la recommandation globale de la valeur.



Une analyse ESG structurée

Pour chacun des quatre piliers E, S, S et G, nous avons défini une méthodologie structurée, à partir de laquelle les analystes peuvent identifier les critères ESG les plus matériels par secteur. Pour cela, ils fondent leur analyse sur l'impact des trois transitions – environnementale, numérique et démographique – que nous avons identifiées comme modifiant en profondeur les modèles d'affaires des entreprises.

Les critères de gouvernance portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable dans la stratégie et la communication externe. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

Les critères environnementaux analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique ainsi que les impacts des activités des entreprises en matière de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau et de consommation des matières premières.

Les critères sociaux et sociétaux regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise, climat de travail...) au regard des trois transitions, et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés) qui questionne le rôle de l'entreprise dans la société, sa « raison d'être », et sa contribution à la réalisation aux Objectifs de Développement Durable.



* acceptation sociale des parties prenantes locales pour la réalisation ou le développement d'une activité économique

Focus : notre analyse environnementale

Limiter l'exposition aux risques climatiques

Groupama AM s'appuie sur son analyse environnementale afin de limiter son exposition aux deux principaux risques climatiques tels qu'ils ont été identifiés par la TCFD¹:

- **Risques physiques** : risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques.
- **Risques de transition** : risques résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone.

Avoir une vue globale des enjeux environnementaux

Groupama AM considère qu'il est essentiel de prendre en compte non seulement les enjeux climatiques mais aussi d'évaluer la performance environnementale globale de l'entreprise puisque les enjeux climatiques et écologiques sont étroitement liés.

A la lumière des enjeux environnementaux du secteur, chaque analyste s'appuie sur la méthodologie interne décrite plus haut et nos outils pour déterminer la qualité de la stratégie environnementale des valeurs qu'il suit. Cette appréciation sur la situation actuelle est assortie d'une perspective traduisant si la stratégie de l'entreprise est considérée comme un risque ou une opportunité pour la croissance future de l'entreprise.

¹ TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure) : groupe de travail mis en place en 2015 par le Conseil de stabilité financière du G20. La TCFD incite les entreprises à fournir des informations harmonisées en matière de risques financiers liés au climat.



Focus : nos indicateurs environnementaux

Nous nous appuyons sur différents indicateurs. Pour analyser le positionnement actuel du business model d'une entreprise, nous nous basons sur notre fournisseur de données I-Care & Consult :

- **Part verte** : pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. La méthode de calcul de la part verte se base sur la taxonomie européenne.
- **Net Environmental Contribution (NEC)** : pourcentage de performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe allant de -100% à + 100% , le +100% étant la meilleure performance actuellement réalisée. Cet indicateur permet de mesurer l'alignement du modèle économique d'une entreprise avec la transition énergétique et écologique à un instant. La NEC complète la part verte et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat. Cet indicateur est un indicateur avancé et cohérent avec la taxonomie européenne faisant le bilan net des activités « vertes » et des activités « brunes ».

Afin d'apprécier la performance climatique d'une entreprise, nous nous basons sur les données carbone fournies par :

- **Trucost pour le ratio d'intensité carbone** : prise en compte des émissions du scope 1, 2 et une partie du scope 3¹ (fournisseurs de premier rang), normalisées par million d'euros de chiffre d'affaires.
- **I-Care & Consult pour l'indicateur « Scénario 2°C »** : afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, nous nous appuyons également sur un indicateur d'« Alignement de la stratégie d'une entreprise avec un scénario 2°C », qui nous fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbonées de l'entreprise par rapport à tel scénario.

Après avoir mené une étude sur huit fournisseurs de données environnementales en 2019, le manque de transparence, la complexité des approches et les difficultés d'appréhender la qualité des données sont les principales conclusions que nous en tirons.

A l'issue de cette étude, nous avons sélectionné un unique fournisseur pour l'ensemble de nos indicateurs environnementaux afin d'améliorer la cohérence entre eux et l'homogénéisation des méthodes. Par conséquent, à partir de 2020, I-Care & Consult nous fournira également les données d'empreinte carbone (couvrant le scope 1, 2 et 3 amont), en plus des indicateurs préalablement fournis.

¹ *Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel.*

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations d'énergie.

Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...



Les fondements de notre analyse sociale

Groupama AM a mis au cœur de sa méthodologie sociale la « raison d'être » des entreprises et les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Le pilier social est compris comme ce qui est relatif aux valeurs et aux institutions de la Société, c'est-à-dire aux interactions de l'entreprise avec son milieu, son écosystème externe.

A travers notre analyse sociale, nous souhaitons évaluer le niveau de maturité et de leadership de la société sur les enjeux sociaux et d'identifier les signes d'une intégration au plus haut niveau de ces enjeux. Pour cela nous regardons trois critères :

- « Raison d'être » de l'entreprise,
- Contributions des activités de l'entreprise aux ODD,
- Incarnation de cette stratégie sociale.

Aujourd'hui, l'approche ODD reste une approche essentiellement macro-économique. Dans notre démarche auprès des entreprises, nous les incitons à les traduire dans leur modèle d'affaires, et à nous fournir les indicateurs permettant d'évaluer leurs contributions à ces Objectifs. Il s'agit d'un processus en construction sur lequel nous investissons dans différents Groupes de Travail de Place.

La « raison d'être » des entreprises

Dans un contexte de défiance vis-à-vis des grandes entreprises, en particulier en France, la « raison d'être » représente une étape dans la construction de l'entreprise responsable. Cette notion est issue du rapport Notat-Sénard, et a été reprise dans la loi PACTE, définitivement adoptée en avril 2019.

Le 1er janvier 2016, les 17 Objectifs de Développement Durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – adopté par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 – sont entrés en vigueur. Ils ont pour objectif de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 cibles et 244 indicateurs, destinés en premier lieu à l'action publique. Pour autant, les acteurs privés, que ce soit les entreprises ou les investisseurs, cherchent de plus en plus à montrer leurs contributions à ces ODD.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ainsi, les entreprises qui le souhaitent peuvent se doter d'une raison d'être dans leurs statuts. Celle-ci devra être définie à la fois par les actionnaires (inscription dans les statuts) et par les salariés (validation par accord d'entreprise). Un organe de suivi, où les salariés devront obligatoirement être représentés, sera chargé de vérifier la conformité de la stratégie de l'entreprise avec sa mission et de présenter un rapport annuel aux actionnaires.

La liste des grands risques ESG

Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG, la liste des Grands Risques ESG.

Les sociétés placées sur la liste des Grands Risques ESG sont celles pour lesquelles les risques ESG pourraient, d'une part, remettre en cause leur viabilité économique et financière, d'autre part, avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un abaissement significatif de la notation des agences.

Cette liste est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau 4 ou 5 de controverses selon Sustainalytics, et dont le risque a été validé par la Recherche interne selon nos propres critères.
- Les entreprises dont la gouvernance est notée en « Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne. Cette qualification « Grands Risques » est signe d'une gouvernance défailante avec au moins 50% des critères analysés jugés en évolution négative.

A chaque nouvelle entrée dans la liste des Grands Risques ESG, l'analyste détermine des « triggers » de sortie, qui sont systématiquement revus tous les six mois.

La liste des Grands Risques ESG est validée par un Comité des Grands Risques ESG, présidé par le Directeur des Risques de Groupama AM. Ce comité se réunit systématiquement tous les six mois et se prononce également lors de chaque entrée ou sortie proposée.

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent émettre une recommandation actions à l'achat ou une recommandation crédit assortie d'une perspective positive.

- 1 Stratégie et Gouvernance ESG
chez Groupama AM
- 2 Démarche d'analyse ESG
- 3 Implémentation des critères ESG
dans notre gestion**
- 4 Démarche d'engagement :
Engagement actionnarial et exclusion charbon
- 5 Informer nos clients
- 6 Politique RSE
- 7 Table de correspondance

2019 : Montée en puissance de la stratégie ESG dans la gestion

La stratégie ESG apporte de nouvelles dimensions à la gestion

En 2019, Groupama AM concrétise les efforts menés depuis de nombreuses années au niveau de la Recherche et de la Stratégie ESG. Les chantiers structurant aboutissent et se déploient opérationnellement au niveau de la gestion : travail sur les données extra-financières, élargissement des univers suivis sur les critères ESG, et l'amélioration des outils.

Ces avancées se traduisent par une montée en puissance marquée de l'intégration de l'ESG dans les encours sous gestion.

La mise en place d'une politique globale d'exclusion Charbon, appliquée à l'ensemble des fonds en 2019, s'ajoute à notre démarche d'engagement actionnarial, et concrétise notre action d'investisseur responsable.

¾ de nos encours intègrent les dimensions ESG

Au 31 décembre 2019, nos encours ESG, toutes approches confondues, représentent 72% des actifs sous gestion par rapport à 32% fin 2018. Cela s'explique notamment par la déclinaison de notre approche ESG dans les mandats d'obligations souveraines gérés pour le Groupe Groupama, les critères ESG représentant un des quatre critères de la recommandation pays élaborée par nos économistes.

Déploiement de la gamme ESG

Groupama AM réaffirme également son engagement en faveur d'une finance plus durable et responsable au travers du déploiement de sa gamme ESG, avec une offre de fonds labellisés et de fonds thématiques et d'impact innovants, couvrant les enjeux environnementaux comme la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que des sujets sociétaux clés telles la santé et l'alimentation durable.

Type d'approche	Nature du support	Libellé du support	Encours au 31/12/2019 en M€	% de l'encours total
Approche ISR	3 fonds ouverts	Euro Capital Durable	336	0,32%
		G Fund Crédit Euro ISR	291	0,27%
		Groupama Etat Euro ISR	411	0,39%
		FCPE à compartiments Groupama Epargne Responsable	1219	1,16%
Approche thématique	1 fonds dédié	-	271	0,26%
		1 fonds ouvert	G Fund Future for Generations	18
Approche impact	1 fonds ouvert	G Fund Global Green Bonds	31	0,03%
TOTAL DES DIFFERENTES APPROCHES			2577	2,45%
Processus d'intégration ESG dans nos fonds monétaires	3 fonds ouverts	Groupama Monétaire	2236	2,21%
		Groupama Entreprises	3061	2,91%
		Groupama Trésorerie	4673	4,44%
		1 FCPE	Tesorus Monétaire	Nourricier
Processus d'intégration ESG dans nos mandats gérés pour le Groupe Groupama	7 fonds dédiés	-	6131	5,82%
		42 mandats	-	52573
Processus d'intégration ESG dans nos mandats et fonds gérés pour des clients externes	11 fonds	-	1820	1,73%
		12 mandats	-	3059
TOTAL DE L'INTEGRATION ESG			73553	69,87%
TOTAL DES ENCOURS ESG			76130	72,32%

Poursuite de l'enrichissement de notre offre ESG

Deux principaux axes d'implémentation

- **Notre processus ISR**

Nos fonds ISR sont gérés selon une approche *best-in-class* ou *best-in-universe*, et sont investis dans les meilleures entreprises ou Etats pour leur politique de développement durable.

- **Notre processus d'intégration ESG**

La majorité de nos encours prenant en compte des critères ESG sont nos fonds et mandats gérés selon un processus d'intégration ESG. Pour Groupama AM, un processus d'intégration ESG se distingue par une identification des critères ESG selon leur matérialité - par rapport au secteur et à la valeur considérée - et une prise en compte de ces enjeux, propre à chaque processus de gestion considéré. Ainsi, les critères ESG ne sont pas pris en compte systématiquement dans toutes les décisions de gestion mais viennent renforcer les décisions principales, et permettent d'identifier des risques et des opportunités spécifiques.

2 approches complémentaires introduites en 2019

En 2019, complétant ces 2 processus principaux, 2 approches complémentaires sont venues enrichir notre offre.

- **Une approche thématique** via un fonds diversifié dont la gestion se focalise sur les solutions aux enjeux environnementaux et sociétaux,
- et **une approche d'impact** s'appuyant sur un fonds obligataire centré sur les Green Bonds (obligations vertes) permettant le financement d'infrastructures à fort bénéfice environnemental.

Formation des collaborateurs

Notre ambition d'enrichissement constant de l'offre ESG proposée à nos clients, tant institutionnels que particuliers, repose sur un effort de formation important. En 2019, nous avons poursuivi nos sessions de formations ESG à destination de nos équipes. Ces sessions de formation sont organisées en interne, animées par les équipes en charge de l'Intégration ESG.

Elles doivent répondre à différents objectifs : maîtriser les concepts clés (identification des sources de données ESG, capacité à identifier les enjeux ESG clés) et appréhender leur implication sur des éléments financiers.

En 2019, chaque gérant a suivi en moyenne 10 heures de sensibilisation sur la prise en compte des critères ESG dans leurs décisions de gestion.

Des approches ISR, thématiques et d'impact complémentaires

Notre approche ISR

Nos processus de gestion ISR visent à investir dans les entreprises ou dans les Etats les plus vertueux en matières d'enjeux E, S et G.

Deux fonds ISR investis dans les entreprises

Notre SICAV actions, **Euro Capital Durable** lancée en 2001 et notre fonds crédit, **G Fund Crédit Euro ISR** lancé en 2009, appliquent une approche *Best-in-Class* déclinée au travers de la détermination de l'univers d'investissement éligible sur la base de critères ESG (notation des émetteurs, exclusion des sociétés faisant l'objet de controverses, hiérarchisation par quintile au sein de chaque secteur) et d'une forte sélectivité liée à la mise en place d'objectifs de gestion pour privilégier les sociétés les mieux notées.

Un fonds ISR investi dans les dettes souveraines

Groupama Etat Euro ISR, lancé en 2011, sélectionne les Etats présentant le meilleur cadre institutionnel et la meilleure performance en matière ESG.

L'analyse ESG des emprunts d'Etat s'appuie sur une méthodologie propriétaire passant au crible 35 critères permettant de traiter notamment les enjeux institutionnels de gouvernance, d'environnement et les enjeux sociaux et sociétaux.

Notre approche thématique

Un fonds thématique diversifié

G Fund Future For Generations est un fonds diversifié à dominante obligataire. Sa spécificité est de s'appuyer sur 4 thématiques communes aux 2 classes d'actifs (transition énergétique, impact environnemental, consommation durable, amélioration des conditions de vie) elles-mêmes alignées sur 9 ODD (Objectifs de Développement Durable). Le fonds a été audité pour le label ISR public fin 2019 pour une officialisation début 2020.

Notre approche d'impact

Un fonds d'impact obligataire

G Fund Global Green Bond est un fonds d'obligations privées vertes (*green bonds*). La construction du portefeuille repose à la fois sur l'analyse des caractéristiques de l'émission et de l'émetteur. La qualité environnementale des projets et leur transparence est fondamentale dans la sélection des titres amenés à intégrer le portefeuille. Le process de labellisation Greenfin a été mis en œuvre fin 2019 et le label obtenu début 2020.

Une gestion labellisée



En 2019, Groupama AM a vu ses labels ISR public confirmés par l'AFNOR pour ses deux fonds ouverts ISR mettant en œuvre l'approche « *Best-in-Class* ».

Parallèlement, le fonds thématique G Fund Future For Generations a obtenu le label ISR public dès son lancement fin 2019 (officialisation début 2020).

Pour la gestion des fonds réservés à l'épargne salariale, Groupama AM et Groupama Epargne Salariale ont souhaité proposer à leurs clients une gamme de FCPE gérés suivant les principes de l'ISR. La gamme de FCPE « Groupama Epargne Responsable », destinée à la clientèle externe et interne au Groupe Groupama, a ainsi obtenu le **label ISR octroyé par le CIES** (Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale).

Focus sur notre gestion du risque climatique dans notre gestion assurantielle

Une politique environnementale fondée sur trois axes

La spécificité de la gestion assurantielle ou *ALM - Asset and Liability Management* - est d'être une gestion de long terme, dont le but est d'optimiser l'adéquation entre les flux d'actifs et les passifs en investissant dans des obligations de maturités spécifiques et en visant à les conserver jusqu'à l'échéance. La gestion des risques, notamment des risques climatiques, est ainsi essentielle dans ce type de gestion dite *Buy and hold*.

Des exclusions pour limiter son exposition aux risques climatiques sectoriels

- Entreprise dont le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique reposerait à plus de 30% sur le charbon
- Entreprise dont les sables bitumineux représenteraient plus de 15% des réserves totales.

Une analyse du risque climatique par valeur

Notre analyse environnementale interne permet de déterminer les émetteurs bien positionnés pour faire face aux défis des changements climatiques comme ceux les plus exposés aux risques liés à ces changements. A travers cette analyse, effectuée sur 7 secteurs considérés comme étant les plus carbo-intensifs, nous classons les émetteurs investis en trois catégories : renforcement, allègement, désengagement. Intégrer ces éléments environnementaux dans notre gestion assurantielle, nous permet de constituer un portefeuille répondant aux enjeux de la transition environnementale.

Financer la transition environnementale

Groupama AM participe au développement du marché des *green bonds*. A fin 2019, notre gestion était investie à hauteur de 711 millions d'euros dans des *greens bonds*, finançant des projets à haute valeur ajoutée environnementale.

Focus: Méthodologie green bonds

Les *green bonds* permettent de financer des projets ayant un bénéfice environnemental. Elles peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États.

Notre méthodologie interne s'articule autour de 4 piliers :

Caractéristiques de l'émission : alignement du *framework* avec les *Green Bonds Principles*, traçabilité et gestion des fonds, processus de sélection et d'évaluation des projets.

Caractéristiques de l'émetteur : analyse qualitative de la performance ESG de l'émetteur (stratégie, objectifs, politique RSE, analyse des controverses).

Qualité environnementale des projets : appréciation du bénéfice environnemental des projets. Les projets doivent être liés notamment aux énergies alternatives, aux bâtiments verts, à l'efficacité énergétique, à l'économie circulaire, aux transports durables, à l'agriculture et forêts ou à l'adaptation. Par ailleurs, nous nous assurons que les projets financés par les obligations vertes relèvent strictement de la nomenclature définie dans le référentiel du label Greenfin mais également que les obligations vertes ne financent pas des activités exclues selon le label. Sur l'ensemble des émissions analysées (soit 172 émissions à fin 2019), 17,4% n'ont pas été validées par notre Recherche.

Transparence : existence et publication d'une « *second-opinion* », reportings (allocation et impact), audit sur l'allocation des fonds.

- 1 Stratégie et Gouvernance ESG chez Groupama AM
- 2 Démarche d'analyse ESG
- 3 Implémentation des critères ESG dans notre gestion
- 4 Démarche d'engagement : Engagement actionnarial et exclusion charbon**
- 5 Informer nos clients
- 6 Politique RSE
- 7 Table de correspondance

Notre démarche en matière d'engagement actionnarial

Engagement actionnarial : s'en préoccuper est un impératif

L'engagement actionnarial désigne l'influence des investisseurs sur les pratiques des entreprises au travers de la mise à profit de leur position d'actionnaire. C'est une composante majeure du processus d'investissement. Il permet en particulier aux investisseurs de questionner la stratégie environnementale, sociale et sociétale des entreprises ainsi que leur gouvernance.

Si provoquer un changement semble plus facile pour des actionnaires majoritaires, tous les investisseurs ont à leur portée divers outils pour faire entendre leur voix auprès des entreprises : dialoguer avec la direction ou le conseil d'administration, voter en assemblée générale, participer au dépôt de résolutions en assemblée générale, ou s'exprimer publiquement et, en dernier lieu, sortir de l'investissement en vendant leur titres,

L'engagement est pleinement intégré dans la stratégie ESG de Groupama AM

L'engagement actionnarial constitue un prolongement naturel de l'analyse ESG et de la prise en compte de ses critères dans les décisions d'investissement.

Cette démarche, ancrée à la forte présence de Groupama AM sur la place de Paris depuis 2002 sur les sujets ESG, se structure autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives.

L'engagement actionnarial au service d'un triple objectif

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG qui répondent aux objectifs suivants :



C'est une démarche volontaire et constructive que Groupama AM prend en charge au nom des investisseurs souhaitant de réels efforts dans l'amélioration de la gouvernance et des pratiques environnementales et sociétales d'entreprises identifiées.

Une politique actionnariale exigeante

Les initiatives d'engagement actionnarial de Groupama AM se répartissent sur trois champs d'intervention :

- Une politique de vote exigeante, en place depuis 2001, accompagnée par la possibilité de discuter avec les entreprises des projets de résolutions présentées aux assemblées générales.
- Un dialogue direct et régulier lors de rencontres avec les équipes dirigeantes des principales entreprises cotées européennes, ou dans le cadre de discussions ciblées avec les entreprises controversées.
- Une participation à des initiatives collaboratives, de portée européenne et internationale, soit dans le cadre de la plateforme d'engagement collaboratif des PRI, soit en prenant part aux dépôts de résolutions externes aux assemblées générales.

Groupama AM renforce ses engagements

En matière d'engagement actionnarial individuel

Un dialogue spécifique est engagé avec certaines entreprises détenues dans les portefeuilles et identifiées par les analystes parce que présentant un potentiel d'amélioration des pratiques ESG. Un suivi de l'engagement est effectué et son impact est mesuré régulièrement. En 2019, les analystes de Groupama AM ont initié un dialogue actionnarial individuel avec plusieurs nouvelles entreprises, sur trois sujets clés : capital humain, transition énergétique et devoir de vigilance.

Par ailleurs, Groupama AM actualise sa politique de vote en renforçant tous les ans son niveau d'exigence, mobilisant gérants, analystes et middle-office.

En amont des votes aux assemblées générales, Groupama AM s'engage avec des entreprises fortement investies dans les portefeuilles en discutant des projets de résolutions présentées. Ce dialogue est l'occasion d'expliquer notre politique de vote.

En matière d'engagement actionnarial collaboratif

Groupama AM s'est associé en 2019 à six nouvelles initiatives d'actions collaboratives, dont « *Climate Action 100+* », coalition internationale d'investisseurs engagés dans le dialogue avec les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre pour répondre à l'enjeu climatique, et un appel lancé par la fondation « *Access to Medicine* » pour améliorer la transparence des compagnies pharmaceutiques.

En matière de transparence

Groupama AM souhaite éclairer au mieux ses investisseurs sur le dialogue au sens large qu'elle conduit avec les entreprises dans lesquelles elle investit afin de protéger et valoriser au mieux les actifs de ses clients sur le long terme.

La politique de vote est publiée sur le site internet de Groupama AM depuis 2001 et la politique d'engagement actionnarial (qui inclut le rapport sur les votes) depuis 2013.

Groupama AM répond ainsi depuis plusieurs années au Décret du 28 novembre 2019, issue de la transposition en loi française de la Directive européenne du 17 mai 2017, et qui matérialise une obligation faite aux investisseurs français sur les marchés actions de publier leur politique d'engagement actionnarial.

En 2019, l'exercice des droits de votes a concerné 215 assemblées générales (AG) dans l'ensemble des pays de l'espace européen, soit plus de 3 700 résolutions. Dans 95% des AG françaises, Groupama AM n'a pas soutenu au moins une résolution, ce taux passant à 84% en Europe.

Attachant une importance particulière à la politique de rémunération des dirigeants, 42% des résolutions sur ce thème sont rejetées. Par ailleurs, depuis 2019 Groupama AM a demandé aux entreprises de publier leur ratio d'équité introduit par la loi Pacte en France et, depuis quelques années, par les Etats Unis et le Royaume-Uni.

Nos démarches d'engagement collaboratif

Nouvelles actions d'engagement collaboratif via la plateforme des PRI en 2019

Nom de l'initiative	Objectif de l'engagement	Lien avec les objectifs de Groupama AM	Axes ciblés (facultatif)
Global Investor Statement to Governments on Climate Change	<ul style="list-style-type: none"> - Appel aux gouvernements afin d'atteindre les objectifs fixés par les Accords de Paris, - Accélérer les investissements dans le secteur privé en faveur de la transition bas carbone, - Participer à l'amélioration du reporting financier relatif au climat. 	Limitation des risques dans les portefeuilles	Transition énergétique
Climate Action 100+	<ul style="list-style-type: none"> - Emetteurs de GES (plus de 100 sociétés ciblées) : incitation à prendre des mesures concrètes afin de s'aligner avec les objectifs des Accords de Paris, - Investisseurs : s'assurer que les sociétés investies dans les portefeuilles agissent dans ce sens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la transparence - Limitation des risques dans les portefeuilles - Valorisation des bonnes pratiques ESG 	Transition énergétique
Alphabet (Google) Investor Letter on Board Oversight of Societal Impacts	Demander que les enjeux sociétaux et des droits humains soient discutés au niveau du Conseil d'administration.	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la transparence - Limitation des risques dans les portefeuilles 	NA
SEC PETITION	Lettre demandant à la SEC (Securities & Exchange Commission) de renoncer à l'application de nouvelles règles limitant le droit des actionnaires sur les dépôts des résolutions externes, et notamment résolutions liées à l'ESG.	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la transparence - Limitation des risques dans les portefeuilles - Valorisation des bonnes pratiques ESG 	Transition énergétique
Investor expectations on Climate change for Airlines and Aerospace companies	Déclaration des investisseurs, énonçant leurs attentes relatives au management des risques et opportunités liés au changement climatique, par les sociétés des deux secteurs visés.	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des risques dans les portefeuilles - Valorisation des bonnes pratiques ESG 	Transition énergétique
Investor Statement on Acces to Medicine	Suivre les progrès des compagnies pharmaceutiques en lien avec l'ODD 3 (Santé et bien-être). Objectif qui devrait être atteint d'ici 2030.	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la transparence - Limitation des risques dans les portefeuilles 	Inégalités

Actions collaboratives jointes précédemment

Date de lancement de l'action	Action collaborative	Objectif de l'engagement	Secteur / Entreprises visées	Durée engagement
Juillet 2017	Cybersécurité	Identification des risques Gouvernance en place sur ce sujet Transparence sur les risques identifiés et leur gestion.	Secteurs ; conso, santé, finance	18 mois
Septembre 2018	Juste Transition on Climate Change	Engagement à soutenir une transition énergétique et écologique équitable en intégrant le capital humain et la dimension sociale dans nos stratégies d'investissement ou notre politique d'engagement.	Tous les secteurs	NA
Septembre 2018	Science Based Target Initiative	Soutenir l'action de Phitrust, une société de gestion dont la politique d'investissement est centrée sur la Finance Durable qui a pour objectif d'inciter les entreprises du CAC40 à adhérer à l'initiative Science Based Target. Son but est de travailler avec les entreprises pour améliorer leur transparence sur leurs émissions de gaz à effet de serre, les politiques mises en place pour les réduire et leurs résultats, et ce afin de respecter l'objectif 2°C.	CAC40	Pas de limite
Décembre 2018	Open Letter to Index providers on Controversial Weapons	Signature d'une lettre ouverte demandant aux fournisseurs des indices boursiers d'exclure les producteurs des armes controversées des principaux indices.	Entreprises présentes dans les indices	Pas de limite

Engagement et politique d'investissement : exclusion charbon

Groupama AM soutient l'accord de Paris

Nous nous engageons en faveur de l'objectif visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels. Or, le charbon joue un rôle central dans l'augmentation de la température et des changements climatiques car il s'agit de la principale source de gaz à effet de serre.

Mise en place en 2019 d'une politique d'exclusion du secteur charbon

L'objectif de cette politique est de diminuer notre exposition dans nos investissements aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition.

Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités liées au charbon thermique, c'est-à-dire aux activités d'extraction du charbon et à la production énergie à partir du charbon. Sont exclues toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité repose à 30% sur le charbon. Ce seuil est amené à progressivement diminuer afin que notre politique charbon soit compatible avec un scénario 2°. Ainsi, il sera abaissé à 20% en 2020.

Fruit d'une analyse externe et interne

La liste d'exclusion s'appuie sur les travaux de l'ONG allemande *Urgewald* qui publie la « *Global Coal Exit List* »* des entreprises les plus exposées.

L'équipe de Recherche interne Groupama AM retrace les résultats fournis par *Urgewald*, comme toutes les données extra-financières provenant de fournisseurs externes.

De ce fait, Groupama AM peut être amenée à recalculer le seuil de chiffre d'affaires ou de mix de production d'électricité et à analyser la stratégie de sortie du charbon de certaines entreprises présentes sur la « *Global Coal Exit List* ».

* Liste mondiale de sortie du charbon

Si les conclusions sont en phase avec les travaux d'*Urgewald* et la stratégie de sortie du charbon de l'entreprise n'est pas définie, la valeur est exclue de nos expositions. Si les conclusions sont en phase sur les seuils affichés et la stratégie de sortie du charbon existe mais les objectifs sont encore trop éloignés pour respecter un scénario 2°, alors la valeur est exclue de nos portefeuilles actions et crédit. Si les conclusions sont différentes, la valeur est mise sous surveillance.

La liste est revue une fois par an.

La politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Groupama AM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction contraire du client.

- 1 Stratégie et Gouvernance ESG
chez Groupama AM
- 2 Démarche d'analyse ESG
- 3 Implémentation des critères ESG
dans notre gestion
- 4 Démarche d'engagement :
Engagement actionnarial et exclusion charbon

5 Informer nos clients

- 6 Politique RSE
- 7 Table de correspondance

Informer nos clients

Une information accessible

Toutes les principales informations financières et extra-financières relatives aux OPC sont accessibles sur le site Internet (www.groupama-am.com) en conformité avec la réglementation des OPC, l'article 173 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et le décret d'application de l'Article 224 du Grenelle 2 de l'Environnement pour les sociétés de gestion de portefeuille.

Des contenus complets et régulièrement mis à jour

Au niveau de la société de gestion :

On retrouve sur le site internet les contenus suivants :

- Evaluation annuelle PRI
- Politique de vote (mise à jour annuellement)
- Rapport de vote (mis à jour annuellement)
- Politique et rapport d'engagement (mis à jour annuellement)
- Politique d'exclusion

Au niveau des OPC :

On retrouve sur le site internet les contenus suivants :

- Code de transparence AFG/FIR pour les fonds labellisés ISR et GREENFIN
- Documents réglementaires (DICI, prospectus et règlement) ainsi que la fiche produit
- Reporting mensuel
- Rapport annuel intégrant le reporting « Art. 173 » pour les fonds concernés (encours supérieur à 500 millions d'Euros).

Publication en 2019 d'un guide pédagogique de la finance durable

L'environnement, le changement climatique, la préservation de la biodiversité mais également l'emploi, l'égalité homme/femme et le respect des droits humains sont autant de thèmes qui préoccupent nos clients.

C'est pour répondre à ces préoccupations que nous avons travaillé à la publication d'un guide de la finance durable. Sa vocation est de permettre une meilleure compréhension de ces enjeux, d'appréhender ce vocabulaire spécifique et ses particularités.

Ce guide pratique permet également de soutenir nos réseaux de distribution dans la commercialisation de notre offre responsable en leur apportant un apport technique essentiel dans le conseil et la vente de solutions en investissement durable.

- 1 Stratégie et Gouvernance ESG
chez Groupama AM
- 2 Démarche d'analyse ESG
- 3 Implémentation des critères ESG
dans notre gestion
- 4 Démarche d'engagement :
Engagement actionnarial et exclusion charbon
- 5 Informer nos clients
- 6 Politique RSE**
- 7 Table de correspondance

Focus responsabilité Sociale/Sociétale d'Entreprise (RSE)

La Responsabilité Sociale d'Entreprise consiste à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux à ses activités et à ses relations avec ses parties prenantes.

Par conviction et engagement, Groupama AM s'inscrit dans une politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) qui vise à transposer le concept de Développement Durable à l'entreprise.

La stratégie RSE mise en œuvre par Groupama AM s'inscrit dans la stratégie du Groupe Groupama et est prévue pour se déployer de façon triennale de 2019 à 2021.

Sa particularité est d'avoir été co-construite avec l'ensemble des collaborateurs au travers d'une enquête interne menée de façon concomitante dans l'ensemble des entités du Groupe Groupama.

Elle se déploie selon 4 axes:

- social (en tant qu'employeur),
- économique (vis-à-vis de nos clients),
- environnemental,
- sociétal (envers la société civile).

En **matière d'engagement social**, Groupama AM en tant qu'employeur favorise le développement des compétences de ses collaborateurs par le biais de la formation et de la mobilité interne. La société de gestion, alignée sur la stratégie du Groupe, s'attache également à promouvoir la parité hommes / femmes et s'implique dans la lutte contre la discrimination en favorisant une politique de recrutement qui promeut la diversité.

En matière d'**engagement sur le plan économique**, dans le cadre de ses activités de gestion d'actifs, Groupama AM s'engage à **respecter les règles de bonne gouvernance** et le droit des affaires comme à lutter contre toute pratique abusive et contre le blanchiment et le financement du terrorisme. La société de gestion s'engage également à **prévenir les délits d'initiés et la corruption**. Elle s'oblige à afficher une **politique tarifaire transparente**, à produire et communiquer des **reportings clairs et adaptés** aux spécificités de ses clients, sur la base des normes et standards de Place.

Groupama AM s'engage à mettre à disposition de ses clients (institutionnels ou particuliers) une **offre étoffée de supports d'investissement responsable** (fonds labellisés, fonds thématiques, fonds d'impact etc.)

En matière d'engagement environnemental, Groupama AM, via des actions internes ciblées, s'emploie à limiter l'impact environnemental de ses activités (énergie, papier, eau, etc.).

En particulier, en orientant sa stratégie environnementale vers des initiatives telles que :

- la limitation de la production des déchets, la valorisation et le recyclage de ceux-ci,
- la généralisation de l'apport volontaire en matière de tri des déchets qui vise à sensibiliser et responsabiliser les collaborateurs,
- l'achat prioritaire de fournitures certifiées conformes aux normes de développement durable,
- la sensibilisation de ses prestataires de services et fournisseurs de biens à l'enjeu du développement durable en matière de politique RSE,
- le suivi d'une politique formalisée via le guide des règles liées aux déplacements professionnels qui hiérarchise les modes de transport selon la distance et l'offre disponible, les transports en commun étant privilégiés,
- l'encouragement aux déplacements « doux », dans le cadre de l'application de son plan de déplacement, via l'octroi d'une prime spécifique à l'acquisition d'un 2 roues électrique.

En termes d'engagement sociétal Groupama AM contribue à soutenir des causes d'intérêt général via ses **actions de mécénat**.

Une aide financière en constante augmentation est consacrée pour l'essentiel à l'**aide à l'enfance** notamment au profit de structures accueillant et éduquant les enfants défavorisés malades /et ou handicapés ; ces organismes bénéficient de dons financiers mais aussi de dons en nature permettant d'améliorer l'accueil dans ces structures.

L'**aide à la recherche médicale** est également un axe d'engagement complémentaire qui se traduit notamment par son soutien à la Fondation Groupama pour les maladies rares.

A titre d'illustration de ses actions de mécénat qui conjuguent aide à l'enfance et éducation, Groupama AM soutient, depuis 2018, le projet DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) ; il s'agit d'un projet de démocratisation culturelle mis en place par la Philharmonie de Paris s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles.

Cet engagement de l'entreprise vis-à-vis de la société civile a également pour objectif de **soutenir l'engagement personnel des collaborateurs** dans leurs propres missions caritatives ou de les **féderer** afin qu'ils soutiennent les actions de mécénat mises en place par la direction RSE de Groupama AM.

A titre d'illustration de cet engagement, on signalera l'implication toujours croissante des collaborateurs de Groupama AM et des entités parisiennes du Groupe Groupama dans le **tournoi caritatif de football** créé par Groupama AM en 2017 ; ce tournoi est l'occasion de fédérer nos associations autour d'un évènement à l'issue duquel chaque année plus de 20 000 € de dons leur sont remis.

S'agissant des projets d'ordre caritatifs individuels encouragés et soutenus par l'entreprise en 2019, on notera à titre d'illustration la participation financière à la **création d'une course à pieds solidaire en Seine-Saint-Denis**, l'aide financière apportée au fonctionnement d'un **orphelinat au Vietnam**, l'aide à l'achat de fournitures scolaires dans des **écoles de Centrafrique**.

Un partenariat de mécénat structurant mis en place en 2019

En 2019, dans le but d'accroître son impact dans le domaine de l'aide à l'Enfance, principal pilier de son activité de mécénat, Groupama AM a signé un accord de partenariat avec la *Fondation AlphaOmega*, fondation leader dans le domaine de l'aide à l'éducation des publics défavorisés.

La Fondation soutient des associations qui sont toutes des acteurs majeurs dans le domaine éducatif et qui sont positionnées sur des segments complémentaires du monde éducatif : lutte contre le décrochage scolaire, aide aux devoirs via le mentorat étudiant, initiation à l'entrepreneuriat, etc.

La spécificité du partenariat consiste à diriger les sommes issues des dons de Groupama AM vers un renforcement des structures de ces associations afin d'en pérenniser l'existence.

En pratique, pour l'exercice 2019, la *fondation AlphaOmega* a sélectionné 3 projets mis en œuvre dans 3 associations et les a soumis à Groupama AM qui les a validés.

Le montant du soutien de Groupama est conséquent et s'inscrit dans la durée puisqu'une aide de 750 000 euros par exercice sur 3,5 ans sont prévus.

- 1 Stratégie et Gouvernance ESG
chez Groupama AM
- 2 Démarche d'analyse ESG
- 3 Implémentation des critères ESG
dans notre gestion
- 4 Démarche d'engagement :
Engagement actionnarial et exclusion charbon
- 5 Informer nos clients
- 6 Politique RSE
- 7 Table de correspondance**

TABLE DE CORRESPONDANCE

Démarche générale	p. 3 - 6
Modalité d'information des clients	p. 36
Encours prenant en compte des critères ESG	p. 21
Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels	p. 5-6
Identification des risques ESG	p. 8 - 18
Nature des critères ESG pris en compte	p. 9 - 14
Informations utilisées dans l'analyse des critères ESG	p. 8 - 14
Méthodologie et résultats de l'analyse ESG	p. 9 - 18
Intégration des résultats de cette analyse dans la politique d'investissement	p. 20 - 26

AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.

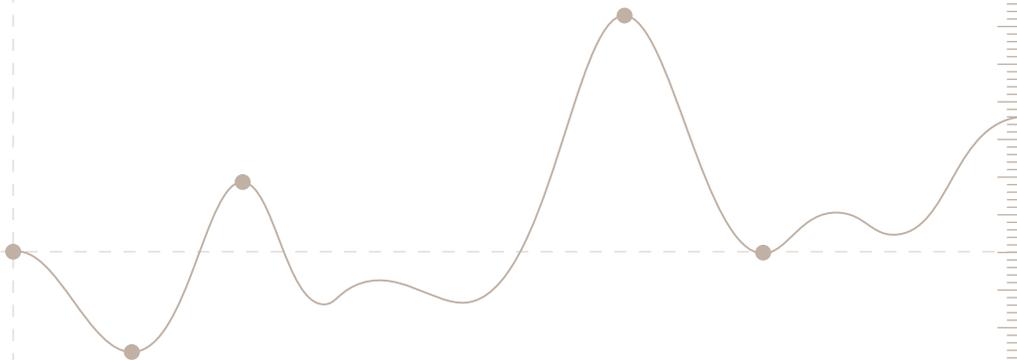
Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Ce document a été établi sur la base d'informations, projections, estimations, anticipations et hypothèses qui comportent une part de jugement subjectif.

Les analyses et conclusions sont l'expression d'une opinion indépendante, formée à partir des informations publiques disponibles à une date donnée et suivant l'application d'une méthodologie propre à Groupama AM. Compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, elles ne sauraient constituer un quelconque engagement ou garantie de Groupama AM ou un conseil en investissement personnalisé.

Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation d'investissement, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.





www.groupama-am.com



Imprimé sur papier FSC 100% recyclé.

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris
Tél.: 01.44.56.76.76 - Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93
Société Anonyme au capital de 1 878 910 €
RCS 369 522 152 Paris - Siret 389 522 152 00 047
APE 6630Z - www.groupama-am.com
Crédit photo : Shutterstock



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Investir pour l'avenir